



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 37 COM

WHC-13/37.COM/5B

Paris, 3 mai 2013

Original: anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-septième session

Phnom Penh, Cambodge

16 - 27 juin 2013

**Point 5 de l'Ordre du jour provisoire: Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives**

**5B. Rapport des Organisations consultatives**

## RESUME

Ce document présente un bref résumé des rapports des Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités en 2012-2013, de la 36e à la 37e session du Comité du patrimoine mondial, comme suit :

- I. ICCROM
- II. ICOMOS
- III. UICN

**Projet de Décision: 37 COM 5B**, voir point IV.

## **I. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICCROM**

### **A.1. Introduction**

1. Suite à une demande du Comité du patrimoine mondial, le présent rapport expose brièvement les principaux domaines de travail de l'ICCROM relatifs à la Convention du patrimoine mondial pour la période de juin 2012 à mars 2013. L'appui fourni par l'ICCROM au Comité durant cette période a été principalement assumé par Joseph King (Directeur de l'Unité des sites), Gamini Wijesuriya (Responsable de projet à l'Unité des sites) et Elena Incerti Medici (Assistante administrative principale), en collaboration avec d'autres membres du personnel de l'ICCROM, sous la direction de son Directeur général, Stefano De Caro. Les membres du réseau de l'ICCROM ont également appuyé ces activités. En plus de ses travaux directement liés à la Convention, l'ICCROM met en œuvre un programme qui s'inscrit dans son Programme et Budget sous l'intitulé « Améliorer les pratiques de conservation et de gestion à travers la Convention du patrimoine mondial ». Ce programme permet d'améliorer à la fois la conservation des biens du patrimoine mondial et l'utilisation des connaissances produites par le système du patrimoine mondial aux fins de la conservation, à un niveau plus général, de ces biens.

### **A.2. 36ème session du Comité du patrimoine mondial**

2. La délégation de l'ICCROM à la 36ème session du Comité du patrimoine mondial était dirigée par son Directeur général, Stefano De Caro, accompagné de Joseph King et de Gamini Wijesuriya. Ont également fait partie de la délégation Mounir Bouchenaki, en sa qualité de Conseiller spécial du Directeur général, et Maria Consuelo Heuser, Stagiaire de l'Université de Cottbus. L'ICCROM a pleinement participé à la réunion dans les limites du rôle qui lui est imparti par la Convention, notamment pour la question du renforcement des capacités. L'ICCROM était également présent à plusieurs des réunions et activités tenues en préparation de la 37ème session du Comité, notamment à celles des organes consultatifs et du Centre du patrimoine mondial, ainsi qu'aux réunions d'information du patrimoine mondial à Paris.

### **A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial**

3. Ne s'applique pas au rôle de l'ICCROM à la Convention du patrimoine mondial.

### **A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial**

4. L'ICCROM s'est fortement impliqué dans l'élaboration des rapports sur l'état de conservation destinés à la 37ème session du Comité du patrimoine mondial. Il a ainsi dirigé la rédaction d'environ sept rapports, et formulé des observations sur ceux préparés par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial. Il a également participé à la semaine de rédaction consacrée aux rapports sur l'état de conservation en mars 2013, et à une mission de suivi conjoint et réactif concernant les biens du patrimoine mondial des palais royaux d'Abomey (Bénin).

### **A.5. Rapports périodiques**

5. L'ICCROM continue de contribuer au processus concernant les rapports périodiques des régions, en coopération avec les unités régionales pertinentes du Centre du patrimoine mondial. Ce processus implique:
  - a) la participation aux réunions régionales et sous-régionales;

- b) la coopération avec les partenaires régionaux pour l'élaboration de stratégies sur le renforcement des capacités régionales ou sous-régionales ajustées aux résultats obtenus;
- c) la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités spécialisées durant le processus (par exemple l'élaboration de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle) et après la finalisation des rapports (par exemple la participation à un cours sur les nominations à Bali, pour la région de l'Asie-Pacifique).

#### **A.6. Renforcement des capacités sur le patrimoine mondial**

6. L'ICCROM a poursuivi la collaboration qu'il mène avec l'IUCN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial sur les questions de renforcement des capacités, et en particulier la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités. Il a été principalement actif, l'année dernière, dans un projet administré conjointement avec l'IUCN et généreusement financé par le gouvernement suisse. Les actions menées dans le cadre de ce programme ont inclus trois ateliers de formation professionnelle sur les aspects du patrimoine mondial, leur objectif étant de consolider les réseaux régionaux des organes consultatifs. Une évaluation participative a également été menée pour le Programme d'études du patrimoine mondial de l'Université de Cottbus.
7. L'ICCROM a participé à une autre activité majeure de renforcement des capacités, avec l'organisation d'une formation de deux semaines sur les évaluations d'impact sur le patrimoine, à Lijiang (Chine), en collaboration avec le WHITR-AP et l'ICOMOS. L'importance que revêtent ces évaluations pour le Comité du patrimoine mondial n'a cessé de croître, en tant qu'outils de résolution des problèmes de développement concernant les biens du patrimoine mondial. Il est à espérer que cette formation pourra de nouveau être organisée à l'avenir, afin d'apporter à un large éventail de professionnels les compétences nécessaires pour utiliser les évaluations. L'ICCROM a également organisé un atelier sur la gestion des biens du patrimoine mondial à Myanmar, ainsi qu'un second atelier sur la gestion des risques de catastrophe au Vietnam.
8. L'ICCROM met continuellement à jour ses bases de données sur les formations et événements, ainsi que les annonces de son site Internet, afin de diffuser, auprès d'un public élargi, les informations sur le renforcement des capacités liées au patrimoine mondial et les activités organisées.
9. L'ICCROM collabore avec les Centres de catégorie 2 et les institutions régionales au renforcement des capacités à l'échelle régionale et sous-régionale. Ses travaux incluent les partenariats avec l'AWHF, le WHITR-AP et l'ARC-WH, pour ne citer que ceux-là. Ces partenariats lui permettent de siéger au sein des conseils délibératifs ou consultatifs, de fournir des conseils sur l'élaboration de stratégies de renforcement des capacités au niveau régional et sous-régional, et de conclure des partenariats pour mettre en œuvre certaines activités. L'ICCROM a participé à la 3ème réunion annuelle des Centres de catégorie 2 tenue en Norvège en mars 2013, ainsi qu'à la réunion consultative sur l'établissement d'un Centre de catégorie 2 en Inde en septembre 2012.
10. L'ICCROM a enfin été chargé de préparer et d'accueillir plusieurs sessions d'orientation sur le patrimoine mondial pour les membres du Comité, notamment deux d'entre elles, l'une tenue conjointement avec la 36ème session du Comité et l'autre, tenue en janvier 2013 à Paris. Pour plus d'informations sur les activités de renforcement des capacités, voir le document WHC-13/37.COM/6.

### **A.7. Manuels de référence**

11. L'ICCROM a poursuivi ses travaux sur le nouveau manuel de référence sur le patrimoine mondial culturel. Une première version a été rédigée en 2011 et adressée, pour observations, aux organes consultatifs et au Centre du patrimoine mondial. Une version révisée a ensuite été finalisée après la 36<sup>ème</sup> session du Comité, puis de nouveau soumise aux observations. Le texte est actuellement en cours d'édition. Il est prévu qu'une première édition électronique soit réalisée pour la 37<sup>ème</sup> session du Comité.

### **A.8. Assistance internationale**

12. L'ICCROM a examiné et fourni des conseils à quelque 30 demandes d'assistance internationale adressées par les États Parties, et participé à trois réunions du Panel sur l'assistance internationale, de juin 2012 à janvier 2013. Un quatrième panel est prévu pour avril 2013.

### **A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle**

13. Ne s'applique pas au rôle de l'ICCROM à la Convention du patrimoine mondial.

### **A.10. Études thématiques**

14. L'ICCROM n'est pas directement engagé dans l'élaboration d'études thématiques.

### **A.11. Réunions techniques**

15. L'ICCROM a participé à un large éventail de réunions techniques l'année dernière, notamment à la réunion sur l'Intégrité visuelle organisée par l'Inde en mars 2013. Les réunions sur le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention du patrimoine mondial conviennent d'être soulignées, notamment celles tenues à Buyeo (Corée) et à Toyama (Japon), ainsi que la réunion finale de commémoration du 40<sup>ème</sup> anniversaire tenue à Kyoto (Japon). L'ICCROM a également participé activement à la réunion convoquée par la Directrice générale de l'UNESCO sur le thème Convention du patrimoine mondial : Perspectives d'avenir. L'ICCROM considère qu'elle est une étape majeure dans l'amélioration de l'environnement des collaborations et échanges entre les organes consultatifs et les États Parties à la Convention.

## **II. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ICOMOS**

### **A.1. Introduction**

16. L'ICOMOS réaffirme son engagement à servir le Comité du patrimoine mondial en dépit des épreuves auxquelles la Convention du patrimoine mondial doit faire face. Il continue de développer les activités liées à la mise en œuvre de la Convention avec l'aide de son groupe de travail qui se réunit trois fois par an pour s'assurer que le travail remis au Comité répond aux critères de performance les plus élevés, pour améliorer ses procédures de travail et examiner les principes d'application du mandat qui lui a été confié (<http://www.icomos.org/fr/notre-action/participation-aux-conventions-internationales/convention-du-patrimoine-mondial>).
17. L'ICOMOS continue à œuvrer pour assurer une large représentativité géoculturelle au sein de son groupe de travail, de la commission pour le patrimoine mondial et des experts qui sont chargés de l'évaluation des propositions d'inscription et du suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial.

18. L'ICOMOS confirme sa disponibilité à renforcer le dialogue avec les Etats parties et plus particulièrement dans le cadre des processus en amont et des missions de conseil.
19. L'ICOMOS reconnaît avec appréciation l'esprit de collaboration qui prévaut avec l'UNESCO et les Etats parties mais également le travail qui est réalisé conjointement avec l'ICCROM, l'UICN et les autres organisations partenaires.

#### **A.2. Trente-sixième session du Comité du patrimoine mondial (Saint-Pétersbourg, juin-juillet 2012)**

20. L'ICOMOS était représenté à la 36ème session du Comité du patrimoine mondial (Saint-Pétersbourg, 24 juin-6 juillet 2012) par une solide délégation. L'organisation consultative a contribué à la préparation des documents de travail du Comité avec le Centre du Patrimoine mondial et à la session d'orientation du Comité du patrimoine mondial avec l'ICCROM et l'UICN.
21. Il a présenté son travail sur l'évaluation des propositions d'inscription des biens culturels et mixtes, les déclarations valeur universelle exceptionnelle rétrospectives, et sur le suivi de l'état de conservation des biens. Il a contribué aux débats sur les autres points de l'ordre du jour : révision des *Orientations*, Développement durable, l'évaluation de la Stratégie Globale et Plan Stratégique et les projets pilotes pour le processus en amont.

#### **A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial**

22. Pour le cycle 2013, l'ICOMOS a évalué 41 biens proposés pour inscription dont 21 nouvelles propositions d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial conformément aux Orientations, 4 propositions renvoyées, 2 propositions différées, 2 extensions, 12 modifications mineures /créations de zone tampon qui ont été présentées à la 37ème session du Comité du Patrimoine mondial.
23. Dans l'ensemble, l'ICOMOS note que les propositions d'inscription sont de plus en plus complexes, et ce parfois au détriment de la clarté ou de la cohérence des dossiers. Certaines propositions d'inscription gagneraient à bénéficier d'un temps de préparation plus long.
24. L'ICOMOS a assuré un suivi des décisions du Comité du patrimoine mondial relatives aux projets pilotes des processus en amont identifiés en consultation avec les Etats parties. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour développer cette activité.

#### **A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial**

25. L'ICOMOS a préparé une partie des rapports sur le suivi de l'état de conservation des biens culturels et mixtes présentés à la 37ème session du Comité du Patrimoine mondial. Il aura réalisé et préparé un rapport pour 13 missions de suivi réactif pour la 37ème session.
26. A la demande des Etats Parties, l'ICOMOS a réalisé cinq missions de conseil.
27. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial consulte de manière régulière et toute l'année l'organisation consultative sur des problèmes ou menaces qui pèsent sur des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des recherches complémentaires ont été menées, notamment via les réseaux ICOMOS, des documents ont été étudiés et des rapports écrits ont été transmis au Centre du patrimoine mondial.

28. Le suivi de l'état de conservation des biens est une activité essentielle de la Convention du patrimoine mondial et des ressources supplémentaires devraient être mises à disposition pour sa mise en œuvre.

#### **A.5. Suivi périodique**

29. L'organisation consultative a participé aux activités coordonnées par les unités régionales pour le second cycle de suivi périodique pour la région Amérique latine et Caraïbes et l'Europe, et la mise en œuvre des plans d'action pour la région des Etats arabes et l'Asie-Pacifique.

#### **A.6. Développement des capacités**

30. L'ICOMOS, l'ICCROM et l'IUCN contribuent avec le gouvernement Suisse à la mise en œuvre du projet triennal de développement des capacités dans le cadre du Patrimoine mondial. Dans ce contexte, des ateliers régionaux ont été organisés qui visent à renforcer et diversifier le réseau d'expertise de l'organisation consultative.
31. L'ICOMOS a poursuivi sa collaboration avec les Centres de Catégorie 2 pour la mise sur pied de leurs programmes.

#### **A.7. Manuels de référence**

32. L'ICOMOS a contribué à la préparation du manuel consacré à la gestion des biens culturels du patrimoine mondial sous l'égide de l'ICCROM.

#### **A.8. Assistance internationale**

33. L'ICOMOS a étudié toutes les demandes d'assistance internationales pour les biens culturels et mixtes qui lui ont été soumises et pris part aux panels qui ont examiné ces demandes.

#### **A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle**

34. L'ICOMOS a étudié et revu toutes les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises en accord avec le calendrier de travail établi par le Comité du patrimoine mondial. La révisions des déclarations émanant de l'Amérique latine et les Caraïbes est terminé tout comme celui d'une partie des déclarations pour l'Europe et Amérique du Nord.

#### **A.10. Etudes thématiques**

35. L'ICOMOS a contribué à l'étude thématique sur l'application du critère vii menée par l'IUCN.

#### **A.11. Réunions techniques**

36. L'ICOMOS a participé à plusieurs réunions techniques organisées par le Centre du Patrimoine mondial.
37. La réunion appelée par la Directrice générale de l'UNESCO « La Convention du patrimoine mondial : réflexion sur l'avenir » en octobre 2012 a mis au cœur des discussions les enjeux et difficultés rencontrés par le Convention du patrimoine mondial. La contribution de l'ICOMOS est accessible par le lien : <http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-957-56.pdf> Les résultats de cette réunion seront à mettre en œuvre à la lumière du Plan Stratégique pour la Convention.

38. L'année 2012 a été marquée par la célébration du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention du Patrimoine mondial. Les multiples forums de réflexion qu'il a suscités ont été couronnés par la cérémonie de clôture à Kyoto en novembre 2012.

### III. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UICN

#### A.1. Introduction

39. Compte tenu des pressions budgétaires sur la documentation de la Convention du patrimoine mondial, il a été demandé que le rapport de l'UICN au Comité soit très court et synthétique cette année. En vue de compléter le bref rapport ci-dessous, des informations sur les travaux de l'UICN sur la Convention du patrimoine mondial sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.iucn.org/fr/propos/travail/programmes/>; de plus l'UICN sera heureuse de fournir de plus amples informations en réponse à des demandes sur n'importe quel aspect de son travail.
40. L'UICN note également que le Congrès Mondial de la Nature de l'UICN (CMN) avait un programme très complet d'événements sur le patrimoine mondial et a adopté deux motions sur le patrimoine mondial lors de sa réunion quadriennale tenue en septembre 2012, et constitue la base spécifique pour la priorisation du patrimoine mondial au sein du nouveau programme de l'UICN. Les liens vers ces documents qui sont disponibles dans les trois langues officielles de l'UICN en anglais, français et espagnol sont disponibles ci-dessous: Les motions de l'UICN sur le patrimoine mondial: [http://www.iucnworldconservationcongress.org/member\\_s\\_assembly/resolutions/](http://www.iucnworldconservationcongress.org/member_s_assembly/resolutions/); Programme de l'UICN: [http://www.iucn.org/what/global\\_programme/](http://www.iucn.org/what/global_programme/).
41. L'UICN se félicite également qu'un président sortant du Comité du patrimoine mondial, M. Zhang Xinsheng, ait été élu nouveau président de l'UICN lors du CMN. Nous nous félicitons également que M. Ernesto Enkerlin ait été élu à la présidence de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (CMAP), et M. Cyril Kormos comme nouveau vice-président de la CMAP pour le patrimoine mondial.
42. L'UICN note que la Convention est confrontée à des défis de plus en plus critiques pour ses performances et sa pertinence, ainsi que son budget, comme détaillé dans son document indiqué au point A.11 ci-dessous. En accord avec les motions de l'UICN ci-dessus et le programme de l'UICN pour 2013-16, le travail de son programme du patrimoine mondial se concentre sur compléter son rôle consultatif auprès du Comité du patrimoine mondial avec des programmes proactifs de soutien aux Etats parties, et d'engager les nombreux membres et partenaires de l'UICN dans la Convention. Les priorités parmi ces tâches comprennent (a) le développement de nouveaux moyens proactifs de soutenir la conservation des biens du patrimoine mondial, y compris de nouveaux processus de suivi pour faire des rapports sur l'état du patrimoine mondial naturel ; (b) des initiatives proactives pour promouvoir le travail sur les priorités possibles de propositions d'inscription au patrimoine mondial (en conformité avec l'esprit du «processus en amont» ; (c) le renforcement des capacités et de la diversité régionale de l'UICN, à la fois dans son secrétariat et dans ses réseaux d'experts ; (d) de travailler sur la prise en compte des approches fondées sur les droits en ce qui concerne les biens du patrimoine mondial, et les avantages qu'ils fournissent aux communautés locales et aux peuples autochtones et ; (e) d'assurer la pertinence du patrimoine mondial aux initiatives de développement durable et de conservation plus large et, notamment en ce qui concerne la contribution à la Convention sur la diversité biologique et son programme de travail convenu sur les aires protégées.
43. L'UICN tient à remercier les partenariats solides et grandissant avec l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS et également avec un éventail de partenaires et un certain

nombre d'Etats parties à la Convention, qui permettent à la fois le contenu, et aident également à fournir des ressources pour soutenir cet effort croissant pour atteindre des résultats positifs au travers de la Convention du patrimoine mondial. L'UICN note également avec gratitude les efforts bénévoles très importants de ses membres et de ses commissions d'experts, sans le soutien desquels notre travail ne serait pas possible.

#### **A.2. 36e session du Comité du patrimoine mondial**

44. L'UICN a assisté à la 36e session du Comité du patrimoine mondial avec une délégation diversifiée et efficace, et a contribué pleinement à tous les éléments pertinents de l'activité du Comité.

#### **A.3. Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial**

45. L'UICN a terminé l'évaluation de tous les biens naturels et mixtes et a présenté ses recommandations à la 36e session du Comité du patrimoine mondial en conformité avec les exigences des Orientations. Ce travail est également sur la bonne voie pour la 37e session. Des commentaires à ce sujet sont fournis dans l'introduction du rapport d'évaluation de l'UICN.

#### **A.4. Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial**

46. L'UICN a dirigé la rédaction de la majorité des rapports sur l'état de conservation des biens naturels présentés à la 36e session, et qui seront présentés à la 37e session du Comité du patrimoine mondial.

47. Comme indiqué lors des précédentes sessions du Comité, l'UICN continue également de développer un nouveau système en ligne cohérent et transparent pour le suivi et l'identification des besoins en matière de gestion pour tous les sites du patrimoine mondial naturel. Les résultats de ces travaux seront discutés avec le Comité et seront publiés en 2014 ; ils seront également reportés comme un élément clé pour le Congrès mondial sur les parcs de l'UICN qui se tiendra en novembre 2014.

#### **A.5. Rapports périodiques**

48. L'UICN a contribué pleinement à la poursuite du programme de soumission des rapports périodiques dans toutes les régions, et cette collaboration ainsi que de futurs plans seront examinés au titre des points correspondants de l'ordre du jour du Comité. Le renforcement du travail régional de l'UICN sur le patrimoine mondial est une priorité qui a été soutenue en 2012-13 par l'Etat partie de l'Allemagne, et l'UICN tient à grandement remercier ce soutien.

#### **A.6. Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial**

49. Tous les fonds pour le renforcement des capacités de l'UICN ont été coupés en 2012 en raison de contraintes budgétaires de l'UNESCO, et cela est une préoccupation importante qui devra être discutée lors de la réunion du Comité. Avec le soutien généreux de l'Etat partie de la Suisse, l'UICN et l'ICCROM ont continué à délivrer un renforcement des capacités axé sur le renforcement et la diversification des réseaux d'experts des organisations consultatives, sur le soutien aux principales institutions de formation du patrimoine mondial, et sur l'engagement dans le soutien des Centres de catégorie 2. Ce projet se terminera en avril 2013, et il est à espérer que la poursuite du soutien des Etats parties permettra de continuer et augmenter cette activité liée à la stratégie pour le renforcement des capacités du patrimoine mondial.

#### **A.7. Manuels de référence**

50. Les contributions de l'UICN aux manuels de référence sur les nominations et la gestion du patrimoine mondial naturel ont été livrés en totalité, et l'UICN se réjouit de voir l'utilisation et l'engagement qui résultent de ces documents, et les efforts de toute une gamme d'Etats parties pour traduire et diffuser ces documents.

#### **A.8. L'assistance internationale**

51. L'UICN a étudié et conseillé toutes les demandes d'assistance internationale (AI), selon les besoins, et a participé au panel AI.

#### **A.9. Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle**

52. L'UICN a terminé l'examen de toutes les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle demandées, en ligne avec les priorités convenues par le Comité du patrimoine mondial.

#### **A.10. Les études thématiques**

53. L'UICN a réalisé une étude sur l'application du critère (vii), avec le soutien de l'Etat partie de l'Australie. L'UICN prévoit l'achèvement, avant la 37e session du Comité, des études thématiques sur la biodiversité terrestre, soutenue par l'Etat partie de l'Allemagne, sur le patrimoine mondial marin, à la charge de l'UICN, et une analyse des aspects du patrimoine naturel des Paysages culturels du patrimoine mondial, soutenu par la CMAP de l'UICN.

#### **A.11. Réunions techniques**

54. L'UICN a participé et aidé à organiser une série de réunions techniques sur demande, tel que rapporté selon l'ordre du jour du Comité. Il constate deux faits marquants en 2012. Tout d'abord, la réunion conviée par la directrice générale de l'UNESCO en octobre 2012 sur « La Convention du patrimoine mondial: réflexion sur l'avenir ». Cette réunion a soulevé de nombreuses préoccupations et les enjeux actuels et réels de la Convention ; la contribution de l'UICN est disponible à l'adresse suivante: [https://cmsdata.iucn.org/downloads/a\\_future\\_for\\_world\\_heritage\\_iucn\\_non\\_paper\\_september\\_2012.pdf](https://cmsdata.iucn.org/downloads/a_future_for_world_heritage_iucn_non_paper_september_2012.pdf)
55. L'UICN note l'importance de donner suite à cette réunion, dans le cadre de la réponse à l'évaluation de la Convention par des auditeurs externes à l'UNESCO afin de développer un programme prioritaire de travail efficace pour relever les défis soulevés.
56. Et deuxièmement, les événements du 40e anniversaire, et en particulier l'excellente manifestation de clôture à Kyoto en novembre 2012, ont fourni des occasions exceptionnelles de réfléchir à la fois aux défis et aux opportunités auxquels la Convention devra faire face dans sa cinquième décennie.

### **B. COMMENTAIRE GENERAL CONJOINT DES ORGANISATIONS CONSULTATIVES SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DRAFT DECISION**

57. Comme demandé par la 35eme session du Comité du patrimoine mondial, décision 35 COM 5B (point 3), les Organisations consultatives fournissent un commentaire général commun sur la mise en œuvre de la Convention.
58. Les Organisations consultatives notent que l'objectif principal de la Convention, comme explicité dans son nom complet « Convention concernant la protection du patrimoine

mondial, culturel et naturel » est la protection du patrimoine mondial de valeur universelle exceptionnelle. Bien que la première étape dans cette protection soit nécessairement l'identification de ce patrimoine et son placement sur la Liste du patrimoine mondial, sa protection continue devrait être la priorité de tous les acteurs du système du patrimoine mondial.

59. Pour faciliter cette protection au travers de ce système, il est nécessaire d'avoir une bonne communication ainsi qu'un échange d'idées et de points de vue. A cette fin, les Organisations consultatives ont accueilli favorablement la réunion convoquée par la Directrice générale de l'UNESCO en octobre 2012 sur le thème : « La Convention du patrimoine mondial : réflexion sur l'avenir ». Cette réunion a constitué un forum pour un dialogue constructif entre les Etats parties et les Organisations consultatives et a mis en lumière de nombreuses problématiques et des idées innovantes pour la mise en œuvre future de la Convention du patrimoine mondial. Les positions présentées par les Organisations consultatives et les Etats parties peuvent être trouvées à l'adresse suivante <http://whc.unesco.org/en/events/957> et devraient être retenues, ce dialogue se poursuivant dans le futur.
60. Les Organisations consultatives souhaitent également attirer l'attention sur les priorités identifiées dans l'évaluation par le Commissaire aux comptes de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Stratégie globale. Elles rappellent le besoin pour tous les acteurs de travailler à la mise en œuvre des recommandations de ce rapport, et en particulier au respect des Orientations dans le processus de décisions.
61. Une autre source d'inquiétude pour les Organisations consultatives est la réduction des ressources disponibles pour mener à bien leurs travaux. Tandis que le nombre de biens sur la Liste continue d'augmenter et que les questions liées à leur conservation deviennent de plus en plus complexes, les Organisations consultatives font face à une situation dans laquelle il est difficile de mener à bien le travail attendu sans ressources. Elles comptent travailler en étroite coopération avec le Centre du patrimoine mondial et le Comité pour identifier des moyens d'augmenter les ressources disponibles pour mener à bien le travail qui leur est assigné et pour répondre aux demandes de soutien des Etats parties à la Convention.
62. Pour conclure, les Organisations consultatives voudraient exprimer leur souhait d'un dialogue continu et fructueux entre les Etats parties, le Comité du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives et les autres partenaires dans le domaine du patrimoine. C'est seulement par ce dialogue continu entre tous les acteurs du système qu'une compréhension commune des moyens les plus efficaces de mettre en œuvre la Convention dans le futur sera acquise.

#### **IV. PROJET DE DECISION**

##### **Projet de Décision: 37 COM 5B**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/5B,
2. Rappelant sa **Décision 36 COM 5B** adoptée à sa 36e session (Saint Petersburg, 2012),
3. Prends note des rapports des Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités et exprime sa gratitude pour les efforts entrepris ;

4. Accueille favorablement l'harmonisation des rapports des Organisations consultatives et les commentaires sur les progrès réalisés et les lacunes identifiés pour la mise en œuvre de la Convention.